

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) tenue le jeudi 21 mars 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

19-03-037 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

19-03-038 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 21 mars 2019.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) adopte l'ordre du jour tel que préparé, en retirant toutefois le point 5.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2019
4. Période de questions/intervenants
5. Administration générale / Service du greffe
5. Aménagement du territoire
- ~~5.1 Règlement numéro 19-142 portant sur les matières résiduelles — Dépôt du projet et avis de motion~~
6. Administration générale / Service du greffe
- 6.1 Règlement d'emprunt 19-141 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 6.2 Contrat de déneigement avec Noël et Fils – Reconduction pour la saison 2019-2020
- 6.3 Afficheur de vitesse – Autorisation d'achat
- 6.4 Caméra de surveillance pour le chalet sportif – Autorisation d'achat
- 6.5 Location d'un local au presbytère – Autorisation de signature d'un bail
- 6.6 Lampadaires sur Principale – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux d'installation des lampadaires (béton et électricité)
- 6.7 Fonds AgriEsprit de la Financière Agricole du Canada – Autorisation de dépôt d'un projet
- 6.8 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés 2019 (PRIMADA) – Autorisation de dépôt d'un projet
- 6.9 Événement Bike and run – Demande d'autorisation adressée au MTQ pour l'utilisation de la route 236
- 6.10 Implantation d'un CPE sur le territoire – Confirmation d'un site
- 6.11 Application du règlement sur la gestion contractuelle – Dépôt du rapport annuel 2018
- 6.12 Comptes à payer
7. Varia
8. Levée de la séance

ADOPTÉ

19-03-039 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2019

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2019, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-141 – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 14 mars 2019, portant sur le règlement numéro 19-141 intitulé *Règlement décrétant un emprunt au montant de 1 320 000 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes des installations septiques*.

19-03-040 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC L'ENTREPRISE NOËL ET FILS INC. – RECONDUCTION POUR LA SAISON 2019-2020

ATTENDU la résolution numéro 17-04-071 octroyant un contrat de déneigement à l'entreprise Noël et Fils pour les rues, trottoirs et stationnements de la municipalité pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019;

ATTENDU que ce contrat comporte une option de renouvellement pour la saison 2019-2020;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.2 du devis intitulé *2017-Déneigement*, le Conseil doit signifier au plus tard le 31 juillet 2019, par voie de résolution, son intention de renouveler ou non le contrat pour la saison 2019-2020;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

De renouveler le contrat de déneigement des rues, des trottoirs et des stationnements de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) pour la saison 2019-2020, selon les termes et modalités du devis *2017-Déneigement*.

De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise Noël et Fils inc.

ADOPTÉ

19-03-041 ACQUISITION D'UN AFFICHEUR DE VITESSE – AUTORISATION

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry bénéficie d'une subvention issue du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* porté par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil d'offrir un milieu sécuritaire sur l'ensemble du territoire de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'un afficheur de vitesse installé dans un secteur problématique favorise le respect des limites de vitesse établies;

ATTENDU que l'acquisition d'un afficheur de vitesse, au coût de 5 195 \$ plus taxes par la compagnie Signalisation Kalitec est admissible au *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* porté par le ministère des Transports du Québec, bénéficiant d'une réduction de 50 %;

ATTENDU que la Municipalité désire acquérir un afficheur de vitesse et bénéficier de l'aide financière issue de ce Programme;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'autoriser l'acquisition d'un afficheur de vitesse auprès de la compagnie Signalisation Kalitec inc., au prix indiqué précédemment.

De signifier à la MRC de Beauharnois-Salaberry la volonté des élus d'acquérir un afficheur de vitesse et de bénéficier du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* porté par le ministère des Transports du Québec.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec cette acquisition, le cas échéant.

De puiser toute somme nécessaire à la réalisation de ce projet à même le surplus libre.

ADOPTÉ

19-03-042 ACQUISITION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR LE CHALET SPORTIF – AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est propriétaire du chalet sportif situé sur le terrain de l'école Omer-Séguin;

ATTENDU que le chalet est mis à la disposition de la population en hiver, selon un horaire établi en fonction des heures d'ouverture de la patinoire, sans surveillance;

ATTENDU que depuis quelques années à maintes reprises encore cet hiver, le chalet doit sans cesse être réparé en raison d'actes de vandalisme;

ATTENDU qu'une proposition d'acquisition de caméras de surveillance a été présentée aux élus, aux fins de régler la problématique de vandalisme au chalet sportif;

ATTENDU que deux entreprises ont été approchées afin de soumettre un prix;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'autoriser l'acquisition de caméras de surveillance pour installation au chalet sportif.

D'octroyer le contrat d'acquisition et d'installation de caméras à l'entreprise Serrurier Clément selon l'offre déposée, au montant 2 987,63 \$.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec cette acquisition, le cas échéant.

De financer ce projet à même le surplus libre.

ADOPTÉ

19-03-043 LOCATION D'UN LOCAL AU PRESBYTÈRE À L'ENTREPRISE « À VOS COUVERTS » – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL

ATTENDU que le presbytère est propriété de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et dispose de locaux commerciaux pour location;

ATTENDU la demande de location d'un espace soumis par mesdames Marie-Ève Martel et Candide Ouellet des services de traiteur *A vos Couverts*, déposée à la Municipalité;

ATTENDU que les élus favorisent le maintien et le développement d'activités économiques dans le noyau villageois;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser la location d'un local à l'intérieur du presbytère aux fins de l'exploitation de du service de traiteur *À vos Couverts*, projet de mesdames Marie-Ève Martel et Candide Ouellet.

D'élaborer un bail commercial et d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), ledit bail.

ADOPTÉ

19-03-044 LAMPADAIRES RUE PRINCIPALE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DES LAMPADAIRES (BÉTON ET ÉLECTRICITÉ)

ATTENDU que la Municipalité souhaite installer des lampadaires plus modernes et décoratifs sur la rue Principale;

ATTENDU que ce projet vise essentiellement à embellir la rue Principale, à la rendre plus attrayante et à revitaliser le noyau villageois;

ATTENDU que ce projet est issu de l'élaboration d'un plan d'aménagement de la rue Principale par l'organisme Fondation Rues Principales, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et un comité local de revitalisation;

ATTENDU la résolution numéro 18-10-185 autorisant l'acquisition de lampadaires auprès de l'entreprise Cyclone;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant les travaux d'installation desdits lampadaires;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat d'installation de ces lampadaires.

De financer ce projet à même le règlement d'emprunt 16-118 pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts.

ADOPTÉ

**19-03-045 FONDS AGRIESPRIT DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU CANADA –
AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET**

ATTENDU les besoins du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) en matière d'interventions hors route;

ATTENDU l'existence du programme d'aide financière *Fonds AgriEsprit de la Financière Agricole*, ayant pour but de mettre en valeur les collectivités rurales;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer et déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *programme Fonds AgriEsprit de la Financière Agricole*, pour le projet d'acquisition d'équipements pour le service de sécurité incendie de la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec cette demande.

ADOPTÉ

**19-03-046 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS 2019
(PRIMADA) – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET**

ATTENDU l'existence du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)* offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que ce Programme vise à permettre aux municipalités ayant complété le processus de consultations publiques associé à la démarche MADA, de réaliser des projets pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes;

ATTENDU qu'un certificat, transmis en décembre 2014 par le ministère de la Famille, atteste la reconnaissance de Saint-Louis-de-Gonzague comme Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU que la Municipalité souhaite bénéficier de ce programme afin de procéder à des travaux d'aménagement d'une cuisine dans une salle communautaire;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière pour procéder à des travaux d'aménagement d'une cuisine dans une salle communautaire dans le cadre du PRIMADA offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) a pris connaissance du Guide du programme et elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'y rattachent.

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à ce projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec ladite demande.

ADOPTÉ

19-03-047 ÉVÉNEMENT *BIKE & RUN* – DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UTILISATION DE LA ROUTE 236

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) organise sur son territoire l'événement sportif *Bike & Run*;

ATTENDU que cette activité se réalise en équipe de deux dont une personne court et l'autre suit en vélo; les rôles sont interchangeables selon les capacités des coéquipiers;

ATTENDU que l'événement a pour objectifs de faire la promotion de la santé et de l'activité physique, d'offrir une visibilité pour la municipalité, ancrée dans les valeurs de la communauté (famille, entraide, sentiment d'appartenance, etc.);

ATTENDU que le circuit consiste en une boucle de 4 km au cœur du village de la municipalité (voir plan annexé);

ATTENDU que cet événement aura lieu le samedi 15 juin 2019;

ATTENDU que la tenue d'événements spéciaux utilisant le réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports nécessite son autorisation;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la tenue de l'événement *Bike & Run* sur son territoire, qui se tiendra le 15 juin prochain.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à adresser au ministère des Transports du Québec une demande d'autorisation d'utilisation de la route 236 dans le cadre de l'événement *Bike & Run* sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), selon les critères précédemment énoncés.

ADOPTÉ

19-03-048 IMPLANTATION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – CONFIRMATION D'UN SITE

ATTENDU la résolution numéro 12-21 adoptée par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague en mars 2012, signifiant au Centre de la petite enfance (CPE) La Campinoise l'appui de la Municipalité dans le cadre d'un projet d'implantation d'un premier CPE sur son territoire;

ATTENDU que cette résolution fut également transmise au ministère de la Famille (anciennement ministère de la Famille et des Aînés) afin de lui signifier l'intérêt de la Municipalité à bénéficier d'un CPE sur son territoire;

ATTENDU que le changement de gouvernement au pouvoir en 2014 a entraîné un gel complet de soutien financier quant à tout nouveau projet d'implantation de CPE au Québec;

ATTENDU que la Municipalité et le CPE La Campinoise n'ont jamais cessé de travailler de concert afin de mener à terme ce projet;

ATTENDU que le ministère de la Famille a récemment signifié au CPE La Campinoise son aval quant à la réalisation du projet;

ATTENDU que plusieurs scénarios ont été proposés et analysés au cours des dernières années quant au choix de l'emplacement idéal du site à retenir pour l'implantation d'un CPE;

ATTENDU que deux sites ont été proposés et ont fait l'objet de discussion entre les membres du Conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) confirme à nouveau son intérêt de procéder à l'implantation d'un CPE sur son territoire.

Que le site offrant les meilleures conditions pour l'emplacement du futur CPE est l'immeuble situé au 150, rue Principale (anciens locaux de la Caisse Desjardins, propriété de la Municipalité.

De transmettre copie de la présente résolution à Mme Lyn Levac, directrice générale du CPE La Campinoise, pour confirmation.

ADOPTÉ

APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-134 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la directrice générale dépose le rapport annuel 2018 portant sur l'application du règlement numéro 18-134 de gestion contractuelle.

19-03-049 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 311 437,33 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

MOT DE LA FIN

Le maire, M. Yves Daoust, souhaite une bonne fin de soirée aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du Conseil.

19-03-050 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 53.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière